



FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE FICHE de CALCUL des DROITS d'HOMOLOGATION

Pour des TOURNOIS Homologués de plus de 60 minutes.

Ce document, avec le chèque des Droits d'homologation à l'ordre de la F.F.E., doit être expédié avec le rapport technique du tournoi à Fédération Française des Echecs, Direction Technique

Stephen BOYD 11, rue de l'Aiglon 34090 MONTPELLIER

Les droits d'homologation s'élèvent à 7% du montant total des inscriptions pour les tournois homologués. Pour les tournois fermés à normes de titre international, ceux qui sont organisés en partenariat avec la F.F.E. sont exonérés de droits, les autres ont des droits d'homologation fixes : 130 € pour un tournoi de Maîtres – 260 € pour un tournoi de Grands Maîtres.

IDENTIFICATION DE LA MANIFESTATION

Date(s) de la manifestation échiquéenne :

Nom de la manifestation échiquéenne :

Numéro d'homologation F.F.E. :

Lieu (préciser la commune et le département) :

IDENTIFICATION DE L'ORGANISATEUR

Nom (et adresse du siège social) de l'Association sportive organisatrice :

.....

.....

Nom du responsable de la manifestation :

TOURNOI OPEN SUISSE : Calcul du montant total des inscriptions

	Nombre		Montant		Total
Séniors Plein tarif	X	=
Séniors Tarif réduit	X	=
Séniors Tarif supplément	X	=
Jeunes (-20ans) (50% max seniors) Plein tarif	X	=
Jeunes (-20ans) (50% max seniors) Tarif réduit	X	=
Jeunes (-20ans) (50% max seniors) Tarif supp.	X	=
.....	X	=
.....	X	=
.....	X	=
Invités	X	0	=	0
			Totaux	=

X 7 %
Droits d'homologation =

AUTRES TOURNOIS

Toutes Rondes, Matches ou Eliminations

Total des Inscriptions

Ou Tournoi à Norme de MI

Fixe

Ou Tournoi à Norme de GMI

Fixe

X 7 % =

130 € =

260 € =

Montant =

Exonération -

Total =

Partenariat F.F.E.

Droits d'homologation

Fait à.....

Le

Signature de l'arbitre

Signature de l'organisateur